Énap
École nationale
d'administration
pénitentiaire

Agen, le 10/10/2023

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Le Directeur de l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire

- A -

Monsieur le Garde des sceaux
Ministre de la Justice
Direction de l'administration pénitentiaire

Sous Direction des ressources humaines et des relations sociales
RH1 : Bureau du recrutement et de la formation des personnels

Mesdames et Messieurs les directeurs interrégionaux
des services pénitentiaires

Mesdames et Messieurs les chefs d'unité
formation et qualification

Mesdames et Messieurs les directeurs et
chefs d'établissements pénitentiaires

Mesdames et Messieurs les directeurs des
services pénitentiaires d'insertion et de probation

Monsieur le directeur du service de l'emploi pénitentiaire

Direction de la formation
DGPAI/AML/n° 93/2023
Responsable de formation :
Aurore MAHIEU – LEGUERNIC
Tel : 05.47.49.30.28
Secrétariat : Stéphanie HAMIDANI
Tél : 05 53 98 91 05

**OBJET – APPEL DE CANDIDATURES de stage de formation continue**

**PJ :** ***Fiche Technique pour affichage***

La direction de la formation de l'école nationale d'administration pénitentiaire organise une session de formation sur le thème

**ENG – Colloque protection des droits de l'enfant**
**Numéro HARMONIE 5116743**

**Qui aura lieu du 22 au 24 octobre 2024**

Les candidatures seront effectuées via HARMONIE et devront préciser OBLIGATOIREMENT dans vos motivations, la date d'affectation dans le service greffe

**Sous-couvert de la direction interrégionale concernée,**
**Avant le 30/08/2024, dernier délai**

Les demandes qui ne répondent pas à l'exigence de cette procédure ne seront pas examinées.

P/Le Directeur
La Chef du Département Greffe Pénitentiaire et
Applicatifs Informatiques

# ENG : Colloque Protection des droits de l'enfant

La protection des enfants et de leurs droits est un des enjeux fondamentaux de la République. Ce défi mondial a trouvé son point culminant lors de l'adoption de la Convention des droits de l'enfant le 20 novembre 1989 par l'Assemblée Générale des Nations Unies, ratifiée par la France le 20 novembre 1990. Il s'agit du premier texte reconnaissant des droits aux enfants et contraignants les États signataires.
Quatre principes en émergent : la non-discrimination, l'intérêt supérieur de l'enfant, le droit à la vie, à la survie et aux développements, et le respect de son opinion sur toute question le concernant.
La France ne cesse de se doter de textes législatifs visant à protéger les enfants, leurs places et leurs droits.

## Objectifs de formation

- Actualiser ses connaissances

## Eléments du contenu

Le programme s'adaptera à l'actualité juridique. Cette formation permettra d'appréhender :

- Rôle des acteurs intervenant dans la protection des droits de l'enfant
- Dispositifs mis en place
- Développement des filières d'urgence et spécialisation des acteurs.

## Modalités pédagogiques

Colloque

Nombre de places : 15 places

**Numéro Harmonie :**
**51116743**

**Durée :** 3 jours

**Dates :**
Du 22/10/2024 au 24/10/2024

**Lieu :** ENG

**Intervenants :**
Formateur occasionnel

**Public visé :**
Agents du ministère de la Justice

**Conditions d'admission / Pré requis :**
Aucun

**Responsable de formation :**
aurore.mahieu-leguernic@justice.fr
05.47.49.30.28

**Assistante de formation :**
stephanie.hamidani@justice.fr
05.53.98.91.05

MINISTÈRE DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

Énap
École nationale d'administration pénitentiaire